

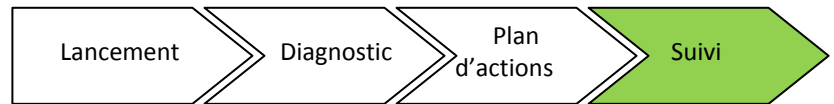
Plan de déplacement d'Audiopic Trade Services GIE des enseignes Optic 2000, Lissac et Audio 2000

Organisme porteur
Audiopic Trade Services

Partenaires
Noveos Gestion

Chiffres clés

- *Date de lancement : 2009*
- *460 salariés*
- *Nombre d'abonnements aux transports en commun : 110*
- *Nombre d'IKV : 9 pour ATS et 10 pour Frères Lissac*
- *1 voiture de société électrique (sur 2 véhicules)*
- *Voitures hybrides dans la flotte de véhicules de fonction*
- *Nombre de COPIL avec Novéos : 4 par an*



Présentation

Audiopic Trade Services (ATS), GIE des enseignes Optic 2000, Lissac et Audio 2000 est implanté depuis 2005 dans les Hauts-de-Seine, à Clamart, sur le parc d'activités Noveos.

Le site regroupe plusieurs activités. En effet, aux côtés des fonctions supports (ressources humaines, communication, achats...) on retrouve un centre de formation des opticiens, des activités de stockage de verres ophtalmiques, un atelier de montage de lunettes et une plateforme logistique. Les horaires des salariés du site sont donc variables, certains d'entre eux étant postés.

Pour mieux prendre en compte les déplacements de ses salariés, Audiopic Trade Services s'est engagé activement dès 2009 dans la démarche de [plan de déplacements inter-entreprises mis en place au niveau du parc Noveos](#). Ainsi, un premier diagnostic des déplacements a été réalisé faisant ressortir le recours important à la voiture mais également un potentiel

d'usage des modes actifs de par la localisation des salariés. La participation d'ATS à différents groupes d'échanges a permis d'aboutir à la formalisation d'un plan d'action partagé entre les entreprises du parc.

Le groupement appuie la mise en place des actions du PDIE notamment par le biais d'une communication régulière et diversifiées auprès de ses salariés. En parallèle, l'entreprise a également développé d'autres actions de mobilité.

Mise en place

ATS met à disposition de ses salariés pour les déplacements professionnels, deux voitures de société dont l'une est électrique. Par ailleurs, le catalogue des voitures de fonction comprend des véhicules hybrides.

Pour faciliter la diffusion de l'information sur les différents moyens de transports disponibles pour rejoindre le site, plusieurs supports de communication sont utilisés : newsletter, portail interne et une rubrique spécifique a été insérée dans le livret d'accueil remis à chaque nouveau embauché. D'autre part, les salariés déjà présents ont bénéficié de campagnes de communication ciblées (animations de co-voiturage, tests de voitures électriques et vélos à assistance électriques...).

Au-delà de cette information et pour inciter les salariés à tester les différentes solutions de mobilité à leur disposition, Audiopic Trade Services organise durant la semaine de la mobilité durable et la semaine européenne du développement durable des challenges autour de la mobilité. Sur la période du challenge, les utilisateurs de la voiture en autosolistes sont invités à tester au moins sur une journée le vélo (en fonction de leur éloignement du site), les transports en commun (RER, bus, tramway), véhicules électriques ou à covoiturer. De manière ludique, ce challenge permet à la fois la découverte de nouveaux modes de déplacements et le renforcement de l'esprit d'équipe.

Audiopic Trade Services s'engage également sur la promotion et l'incitation à l'usage du vélo. Ainsi, Noveos met à disposition des entreprises du parc une flotte de Vélos à Assistance Electriques (VAE) en prenant en charge la maintenance et en fournissant un kit de sécurité. Le groupement réserve plusieurs VAE de mai à octobre et les met gratuitement à disposition de ses salariés. D'autre part, l'entreprise a également organisé des séances de découverte des VAE et de remise en selle afin de rappeler les bons comportements à adopter sur un vélo.

Pour promouvoir encore davantage la pratique du vélo, les salariés d'ATS et des magasins en propre Lissac bénéficient, s'ils en font la demande, d'une Indemnité Kilométrique Vélo (IKV) depuis septembre 2016. Audiopic Trade Services est donc l'une des premières entreprises franciliennes à mettre en place ce dispositif issu de la loi de transition énergétique. Le principe est simple, le salarié est indemnisé à hauteur de 25 centimes d'euros par kilomètre parcouru en vélo. Cette indemnité est plafonnée à 200€ par an et n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu.

Evaluation

En 2015, à l'issue de la mise en œuvre du premier plan d'action du PDIE du parc Noveos, une nouvelle enquête mobilité a été réalisée. Les résultats pour Audiopic Trade Services font ressortir que près de 20% de salariés présent en 2009 et à nouveau enquêtés en 2015 ont fait évoluer leurs pratiques de mobilité.

Les retours sur les actions en faveur du vélo sont également encourageants. Les locations de VAE sont fluctuantes mais ils ont été empruntés près de 80 jours en 2016. L'IKV se met également doucement en place puisque 19 salariés en bénéficient d'ores et déjà. Face à l'augmentation du nombre de trajets en vélo, un second rack de rangement a dû être installé.